### 2e ATELIER DE TRANSFERT DES CONNAISSANCES SUR LES EAUX SOUTERRAINES DU PROJET HYDROGÉO BÉCANCOUR

### CAHIER DES RÉSULTATS







Atelier organisé par : le Réseau québécois sur les eaux souterraines, l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec à Trois-Rivières

Mai 2016







Le présent document doit être cité comme suit :
Decelles, A.M., Ruiz, J., Tremblay, Y., 2016. 2 <sup>e</sup> atelier de transfert des connaissances sur les eaux souterraines de Bécancour, cahier des résultats. Document préparé par le RQES, pour les acteurs de l'aménagement du territoire.
Information pour l'impression : ce document est conçu pour une impression recto-verso

Le Réseau québécois sur les eaux souterraines (RQES) est heureux de vous présenter le cahier des résultats du 2° atelier de transfert des connaissances sur les eaux souterraines de la zone Bécancour qui a eu lieu le 18 juin 2015 dans les locaux du centre culturel Larochelle à Bécancour, secteur Saint-Grégoire.

Ce cahier expose les résultats des activités réalisées lors de l'atelier. Les participants y trouveront donc leur contribution. Chacun pourra également analyser ces résultats afin d'en tirer des conclusions.

Nous tenons à remercier tous les participants qui, par leur intérêt et leur implication, ont fait en sorte que cet atelier soit propice aux échanges et à la collaboration entre les différents acteurs de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'eau.

### Table des matières

Rappel du déroulement de l'atelier				
Les participants	7			
1 Les capacités des acteurs à protéger et gérer les eaux souterraines	g			
Rappel de l'activité	10			
Les résultats pour l'ensemble de la région	11			
L'évaluation des capacités des MRC et municipalités	12			
L'évaluation des capacités des ministères	13			
L'évaluation des capacités des OBV	14			
L'évaluation des capacités des autres participants	15			
2 La portée et les limites des outils de protection et de gestion des eaux souterraines	17			
	18			
Rappel de l'activité Planification du territoire	19			
	20			
Protection et gestion de l'eau Gestion et contrôle des activités polluantes	21			
Gestion et réhabilitation des sols contaminés	22			
3 Stratégie d'action pour la protection et la gestion des eaux souterraines	23			
Rappel de l'activité	24			
Planification du territoire	26			
Protection et gestion de l'eau	27			
Gestion et contrôle des activités polluantes	28			
Gestion et réhabilitation des sols contaminés	29			

### Rappel du déroulement de l'atelier

### Les activités

### Les résultats

L'importance de la ressource et ses enjeux de protection et de gestion

Voir le cahier du participant de l'atelier p. 9 à 27

### Les acteurs publics et leurs capacités pour la PGES\*

Des acteurs publics aux compétences complémentaires mais fragmentées

1. Les capacités des acteurs à protéger et gérer les eaux souterraines

Présentation disponible en ligne : rqes.ca

p. 9 à 16 de ce cahier

### Les outils de protection et de gestion des eaux souterraines

Deux grands types d'outils

Les principales limites à l'utilisation des outils de la PGES relevés par les acteurs publics

2. La portée et les limites des outils de protection et de gestion des eaux souterraines

Présentation disponible en ligne : rges.ca

Présentation disponible en ligne : rqes.ca

p. 17 à 22 de ce cahier

### Des exemples de leviers informels inspirants

Utiliser les outils en complémentarité

Développer sa capacité collective

**3.** Stratégie d'action pour la protection et la gestion des eaux souterraines

Présentation disponible en ligne : rqes.ca

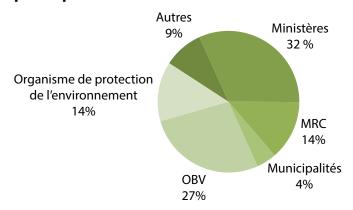
Présentation disponible en ligne : rqes.ca

p. 23 à 29 de ce cahier

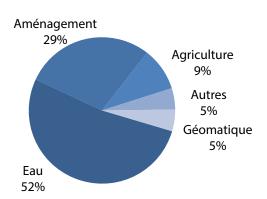
### Les participants

Le second atelier de transfert des connaissances réalisé dans la zone Bécancour a réuni 23 participants. Ces participants sont des acteurs de l'aménagement du territoire et de l'eau provenant de différents organismes.

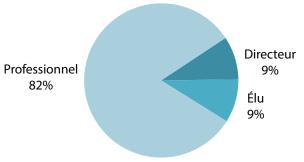
### Les organismes participants



Les champs d'expertise des participants



La fonction des participants au sein de leur organisme d'attache



### 1

### Les capacités des acteurs à protéger et gérer les eaux souterraines

### Rappel de l'activité

Les participants étaient invités à évaluer la capacité de leur organisme à protéger et gérer les eaux souterraines. De 0 à 5 (0 = capacité faible et 5 = capacité forte) les participants évaluaient leurs capacités politique, institutionnelle, financière, technique, sociale et collaborative.

### Capacité collaborative

Capacité de l'organisme à collaborer avec les autres acteurs du milieu. Elle est liée à la crédibilité de l'organisme dans le milieu et à ses collaborations antérieures. Elle permet à l'organisme de joindre ses expertises à celles des autres, de demander du soutien et de développer des mesures de PGES plus intégrées voire, qui débordent les limites administratives.

### Capacité politique

Capacité de l'organisme à prendre des décisions en matière de PGES. Elle est liée au leadership des décideurs au sein de l'organisation et à leur sensibilité aux enjeux de la PGES. Elle permet à l'organisme de mettre plus aisément en place des mesures réglementaires ou non réglementaires, de débloquer des fonds et d'attribuer des ressources humaines pour la PGES.

### Capacité institutionnelle

Capacité conférée à l'organisme par le cadre institutionnel (lois, politiques) qui définit les rôles, les responsabilités et les types de mesures (réglementaires, non réglementaires) que l'organisme peut prendre en matière de PGES. Elle dépend de la clarté du cadre institutionnel mais aussi de la connaissance et de l'habitude de l'organisme à utiliser les mesures réglementaires ou non réglementaires qui sont à sa disposition.

### Capacité financière

Elle renvoie aux budgets alloués aux activités de PGES dans l'organisme. La capacité financière se réfère autant à la disponibilité des budgets qu'à leur récurrence. Elle permet l'embauche de personnel qualifié pour comprendre les enjeux de PGES mais aussi pour mettre en œuvre et faire le suivi des enjeux et mesures de PGES.

### Capacité technique

Capacité de l'organisme à comprendre les enjeux de la PGES. Elle est liée aux ressources humaines présentes, à leur connaissance et à leur intérêt pour les enjeux de PGES sur leur territoire d'action. Elle dépend également des données que l'organisme possède pour la PGES.

### Capacité sociale

Capacité qui renvoie au degré de sensibilisation et de préoccupation des citoyens face aux enjeux de la PGES sur le territoire d'action de l'organisme. Elle peut par exemple se mesurer par l'implication citoyenne dans les débats, activités et actions pour la PGES, par l'existence d'un comité de protection, etc.

### Les résultats pour l'ensemble de la région

Au-delà des outils existants, la PGES dépend des différentes capacités des acteurs. Afin de connaître ces capacités, les participants étaient invités à évaluer les capacités de leur organisme à protéger et gérer les eaux souterraines. Cet exercice s'est réalisé de façon individuelle, en duo ou en trio, selon le nombre de représentants présents pour l'organisme.

La compilation in situ des données en « toile d'araignée » par catégorie d'organismes a permis d'identifier des tendances.



La **figure 1** montre les résultats de l'évaluation des capacités des organismes de l'ensemble de la région à protéger et gérer les eaux souterraines selon les participants. Chaque couleur représente un type d'organisme (MRC et municipalités – Ministères – OBV – Autres).

Les pages 12 à 15 de ce cahier affichent les résultats des organismes présents à l'atelier. Les différents commentaires des participants récoltés lors de l'atelier ont été compilés et retranscrits par catégories d'organismes. Chaque toile d'araignée noire représente un organisme. Par exemple, à la page 12, le graphique montre trois toiles d'araignée représentant les trois MRC/municipalités présentes lors de l'atelier. Les commentaires de ces MRC/municipalités sont regroupés par types de capacités. La moyenne des résultats des MRC/municipalités est indiquée entre parenthèses. Les commentaires et résultats pour les ministères, les OBV et les autres participants se trouvent aux pages 13, 14 et 15 de ce cahier.

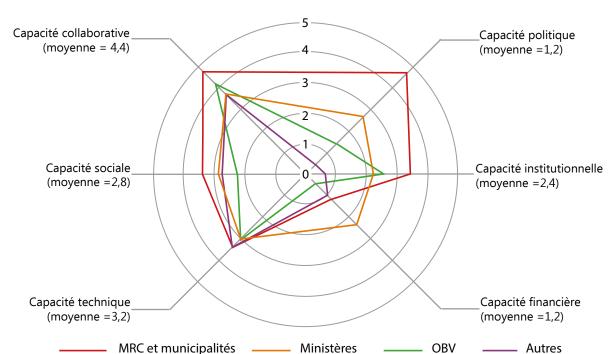
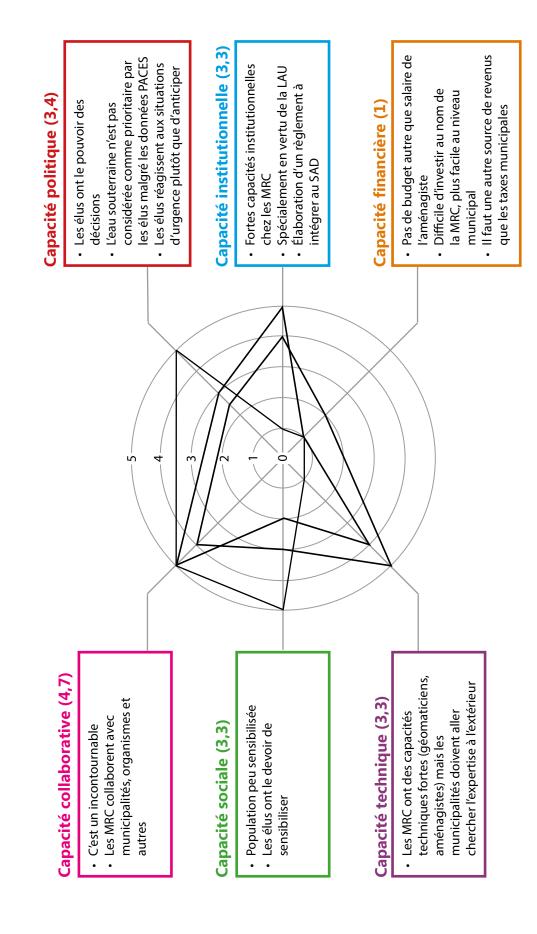


Figure 1. Les capacités de la région à protéger et gérer l'eau souterraine selon les participants

# L'évaluation des capacités des MRC et municipalités



# L'évaluation des capacités des ministères

## Capacité collaborative (3,6)

- Les ministères collaborent beaucoup entre eux
- Les ministères collaborent avec les autres organismes et les MRC et municipalités.

## Capacité politique (2,7)

- C'est notre mission de mettre en place des mesures règlementaires pour la PGES (MDDELCC)
  - Donne des avis ou des recommandations mais peu de capacité politique

## Capacité institutionnelle (3,1)

- La PGES est intégrée dans certains ministères même si elle n'est pas dans leur mission (orientations, guides, stratégies, etc.)
  - Gapacité forte dû aux règlements sur la PGES

### Capacité sociale (2,9)

- · Ministère préoccupé par le bienêtre de la population
  - Le degré de sensibilité et de capacité à agir est élevé À l'écoute des besoins de la
- clientèle

  Respect de la population envers le ministère mais le ministère a peu de ressources pour la PGES

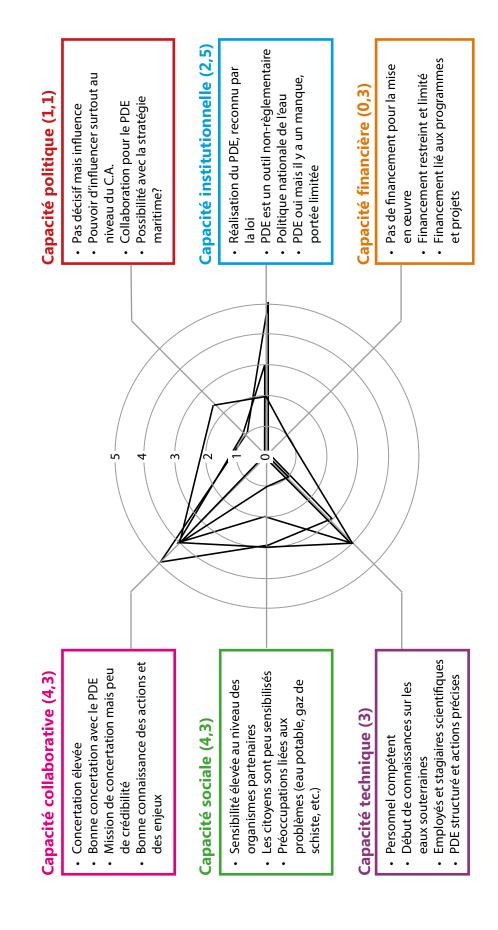
# $\langle \hspace{0.1cm} / \hspace{0.1cm}$ Capacité financière (2,3)

- Budgets très faibles
- Programme Prime-Vert pour le MAPAQ
- Aide financière pour la mise aux normes d'infrastructures eau potable et eaux usée (MAMOT)
- Aucun budget lié à la PGES (MSP)

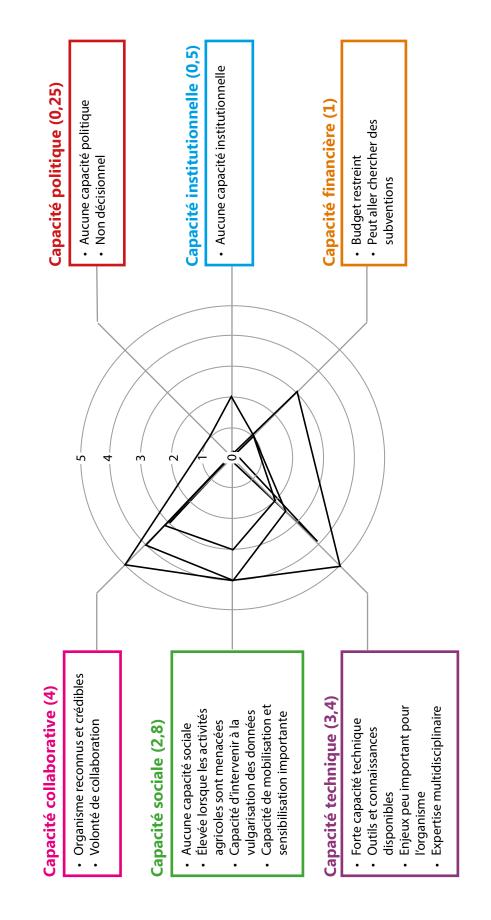
## Capacité technique (3,1)

- Beaucoup de connaissances mais peu de gens savent s'en servir
  - Personnes compétentes et spécialisées (géographes, agronomes, aménagistes, etc.)
- Ressources sensibilisées à la PGES mais possèdent peu de données

# L'évaluation des capacités des OBV



# L'évaluation des capacités des autres participants (recherche, associations et groupes d'intérêt)



### 

La portée et les limites des outils de protection et de gestion des eaux souterraines

### Rappel de l'activité

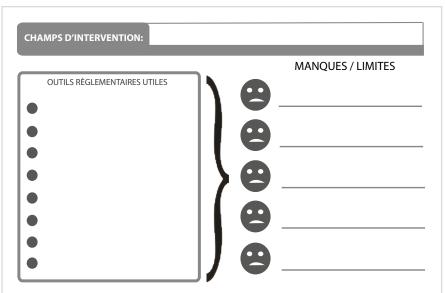
En petits groupes de 5 à 7 personnes, les participants devaient identifier dans un gabarit (**figure 2**) prévu à cet effet, les outils réglementaires à leur disposition dans un des champs d'intervention suivants:

- · Planification du territoire
- Protection et gestion de l'eau
- Gestion et contrôle des activités polluantes
- Gestion et réhabilitation des sols contaminés.



Par la suite, les participants identifiaient les problèmes rencontrés ou les manques/limites des outils réglementaires identifiés précédemment. Le travail de réflexion des participants, retranscrit sur les gabarits, est présenté par champ d'intervention aux pages 19 à 22 de ce cahier.

Figure 2. Gabarit «Outils règlementaires»



# CHAMPS D'INTERVENTION: | Planification du territoire

# **OUTILS RÈGLEMENTAIRES UTILES**

- Schéma d'aménagement et de développement et document complémentaire
- Règlement de zonage (déboisement, ruissellement) RCI (déboisement et abattage)
- PAE/PIIA/PPU/PPCMOI
- Règlements provinciaux (r.22, RPEP)
- Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN) réserves naturelles
- Loi sur les compétences municipales (art. 19)



Complexité dans l'interprétation et l'intervention

**MANQUES / LIMITES** 



Superposition de la règlementation



ressources techniques et financières Surcharge d'obligation versus Délai de mise en vigueur



à ne pas agir? (ex. écoconditionnalité) Devrait-on prévoir des conséquences



règlement régional ou provincial?) interprétation inégale (Trop de niveaux? Devrait-on utiliser un Application différenciée et

# CHAMPS D'INTERVENTION: Protection et gestion de l'eau

## **OUTILS RÈGLEMENTAIRES UTILES**

- Loi sur l'eau 2009

PDE/PGIR/PARE

- Politique nationale sur l'eau
- Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
- Loi sur la qualité de l'environnement (RPEP, RQEP)
- S
- LAU (SAD/PU)

### **MANQUES / LIMITES**

- ressources, volonté politique, trop de Application des règlementations (manque de connaissances/
- responsabilités, pas de police de l'eau)
- Complexité du cadre règlementaire
- Pas de paliers de responsabilité
- Lien entre l'ensemble des outils (arrimage des outils)



# CHAMPS D'INTERVENTION: Gestion et contrôle des activités polluantes

## **MANQUES / LIMITES**



- Loi sur la qualité de l'environnement
- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- Loi sur les compétences municipales
- Règlement sur les exploitations agricoles
- Grille de fertilisation et écoconditionnalité
- Règlement sur l'exploitation forestière
- LPTAA
- Codes et règlements pesticides



d'une règlementation précise (LQE = régime d'autorisation) En dehors de l'existence



Choix politique (ex. en faveur du La fragmentation du pouvoir décisionnel



Manque de ressources humaines application de la règlementation et financières au MDDELCC pour



Préséance de la loi sur les mines

# CHAMPS D'INTERVENTION: Gestion et réhabilitation des sols contaminés

## **MANQUES / LIMITES**

# **OUTILS RÈGLEMENTAIRES UTILES**

- Politique de protection des sols et de réhabilitation des sols contaminés
- Schéma d'aménagement/plan d'action/règlement régional
- Règlement sur les carrières et sablières
- Loi sur la qualité de l'environnement (protection et réhabilitation des terrains)
- REIMR
- RESC
- Loi sur l'eau (2009)



Application et interprétation de la loi (manque de ressource pour l'application)



Mise à jour de la règlementation



(site orphelin, inventaire à jour?) Connaissance du territoire



(pas de contradiction ou de Aspect légal du schéma dédoublement)



\$\$\$ de décontamination

### 

### Stratégie d'action pour la protection et la gestion des eaux souterraines

### Rappel de l'activité

En sous-groupes de 5 à 7 personnes, les participants réfléchissaient à l'élaboration d'une stratégie d'action de protection et de gestion des eaux souterraines en regardant dans quelle mesure les outils non réglementaires pourraient palier aux problèmes identifiés lors de l'activité précédente (portée et limites des outils).

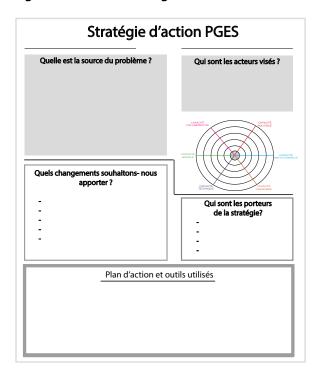
Chaque sous-groupes a développé sa stratégie en fonction d'un des quatre champs d'intervention spécifique soit :

- · Planification du territoire
- Protection et gestion de l'eau
- Gestion et contrôle des activités polluantes
- Gestion et réhabilitation des sols contaminés.



Afin de les supporter dans l'élaboration de leur stratégie, les participants avaient à leur disposition un gabarit (**figure 3**) leur permettant d'identifier la source du problème, les acteurs visés par la stratégie, les changements à apporter, les porteurs de la stratégique ainsi que le plan d'action et les outils utilisés.

Figure 3. Gabarit «Stratégie d'action PGES»



Précédemment à l'activité, les participants ont écouté une présentation sur sept nouveaux moyens d'échanger et d'accéder à l'intelligence collective. Ces moyens sont des outils non réglementaires pouvant être utilisés en complémentarité à d'autres outils et qui permettent de développer et mobiliser certaines capacités (**figure 4**). Ces outils repris et résumés en format carte «outils inspirants» (**figure 5**) étaient distribués au centre des tables des différentes équipes.

En s'inspirant de ces cartes « outils inspirants », les participants réfléchissaient à l'élaboration d'une stratégie d'action de protection et de gestion des eaux souterraines.

Les stratégies développées par les participants pour chacun des quatre champs d'intervention sont présentées aux pages 26 à 29 de ce cahier.

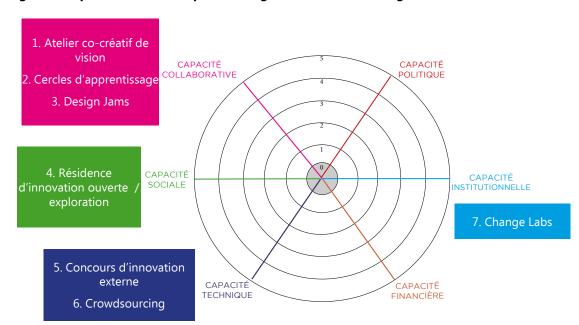


Figure 4. Sept nouveaux outils pour échanger et accéder à l'intelligence collective

Figure 5. Trois exemples de cartes «outils inspirants»



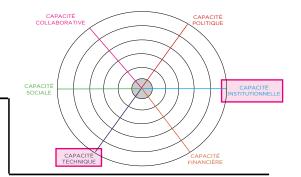
### Sratégie d'action PGES: Planification du territoire

### Quelle est la source du problème ?

- Volonté politique différente d'une municipalité à l'autre (proximité élus vs citoyens)
- Complexité de l'application vs capacité des municipalités (expertise technique)

### Qui sont les acteurs visés?

- Municipalité
- MRC
- OBV
- Comité ZIP
- Ministères



### Quels changements souhaitons- nous apporter?

- Règlementation et application à l'échelle MRC au lieu de municipalité
- Formation du personnel municipal
- Expert technique à l'échelle de la MRC
- Suivi de l'attente des objectifs liés à l'application de la règlementation

### Qui sont les porteurs de la stratégie?

OBV et Comité ZIP

- Palmarès des municipalités qui adoptent une gestion durable des eaux souterraines en fonction d'indicateurs
- « Change lab » pour les premiers intervenants concernés (inspecteurs municipaux, d.g. de MRC, aménagistes)
- Boîtes à outils gratuites en lignes, webinaire (capsules vidéo thématiques)
- Prendre en compte les indicateurs des PDE

### Sratégie d'action PGES: Protection et gestion de l'eau

### Quelle est la source du problème ?

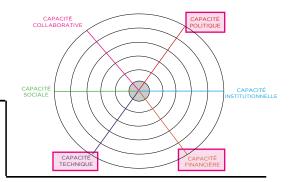
- Manque de ressources financières
- Mettre en place les règlements (manque de ressources humaines et financières)

### Quels changements souhaitons- nous apporter?

- Constitution d'un fonds à partir de travaux en aménagement qui auraient un impact (compenser et payer en liant l'écoconditionnalité)
- La sensibilisation
- Accorder davantage d'avantages

### Qui sont les acteurs visés?

- Ministères
- Municipalités
- OBV
- MRC



### Qui sont les porteurs de la stratégie?

Les porteurs de la stratégie n'ont pas été identifiés

- · Impliquer les acteurs
- · Proposer un panier de solutions non-règlementaires
- Réserve naturelle (Loi sur la fiscalité municipale)
- · Approche collaborative avec acteurs variés
- Objectif: sensibilisation (formule 48h et cercle d'apprentissage)
- Changement de comportements et faciliter l'application
- · Ententes de servitudes

### Sratégie d'action PGES: Gestion et contrôle des activités polluantes

### Quelle est la source du problème ?

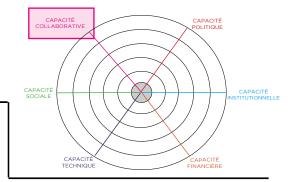
- Fragmentation du pouvoir décisionnel entre les échelles (qui est responsable?);
- Méconnaissances des règlements en vigueur;
- Manque de consignes au moment de l'autorisation de l'usage;
- Manque d'identification des endroits vulnérables.

### Quels changements souhaitons- nous apporter?

- Les industries devraient avertir les clients des dangers des produits
- Dresser une liste des matières polluantes dangereuses pour les municipalités
- Intégration des acteurs sur le rôle et responsabilités de chacun en matière d'activités polluantes

### Qui sont les acteurs visés ?

- Municipalités
- MDDELCC



### Qui sont les porteurs de la stratégie?

- MDDELCC (bureau régional)
- OBV
- MRC
- Groupe de concertation formé

- Collaboration avec le Ministère, les municipalités et la Régie des matières résiduelles pour développer une stratégie de gestion (journées ateliers et journée thématique)
- Avoir accès à une liste des matières polluantes dangereuses pour les municipalités
- Lors de l'émission du permis, l'inspecteur pourrait informer le propriétaire des risques (fiches d'information/site Internet/contact avec les ministères)
- Créer un site Internet pour mettre plusieurs informations (ex. ministère responsable, info matières toxiques, etc.) style crowdsourcing.

### Sratégie d'action PGES: Gestion et réhabilitation des sols contaminés

### Quelle est la source du problème ?

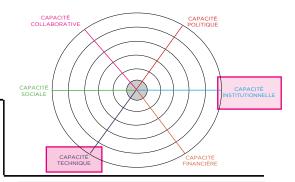
- Traduire le règlement qui possède beaucoup d'amendements
- Ressources souvent à temps partiel
- Règlement évolutif sur de longues périodes avant l'entrée en vigueur (difficulté de fournir des guides et des formations rapidement)

### Quels changements souhaitons- nous apporter?

- Date butoir pour adopter une loi
- Application règlementaire par le ministre concerné
- Presonne ressource pour la règlementation (chacune des règlementations)

### Qui sont les acteurs visés?

- Ministères
- MRC
- Municipalités



### Qui sont les porteurs de la stratégie?

Les porteurs de la stratégie n'ont pas été identifiés

- Formation obligatoire au niveau des organismes d'application règlementaire (formation du provincial vers MRC)
- · Cercle d'apprentissage: MRC, ministères, minicipalités
- · Webinaire sur l'application règlementaire
- Régionaliser le service d'inspection (dépolitiser les sanctions)

Les partenaires du projet Protéger et gérer les eaux souterraines :









